

Cfdt:

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

ÇA SE PASSE DANS TON UNITÉ



Novembre 2025



IMMOBILIER & BUREAUX D'ÉTUDES : VIGILANCE SUR LES FILIÈRES

TCIN^(*) : une création, mais à quel prix pour les équipes actuelles ?

Nouveau Service BE IN :

Le Bureau d'Étude Immobilier Neuf (BE IN) se structure pour gérer les activités dans le domaine immobilier neuf avec la création d'un nouveau métier (TCIN).

Deux métiers au sein du BE IN :

- CIN (Conseiller Immobilier Neuf) : ils prennent en charge les petits projets immobiliers (maisons individuelles et immeubles de moins de 3 lots), qui étaient auparavant sous-traités. Leur rôle est de gérer ces activités avec un profil principalement commercial.
- TCIN ('Technico-Commercial Immobilier Neuf) : ils réalisent des devis pour toutes prestations privées liées à l'opération immobilière, telles que le précâblage, le conseil associé, ainsi que le pilotage de l'entreprise réalisant ces travaux.

L'entreprise a donc créé un nouveau métier : Technico-commercial immobilier neuf (TCIN), qui concerne des postes de niveau D/Dbis. 86 postes ont été ouverts pour ce métier.

Les profils recherchés pour ces postes étaient : CAFF, IDR, et CIN.

Pour la CFDT, les filières CAFF/IDR et CRI/CIN ne doivent pas être dévalorisées ni vidées de leurs effectifs. La charge de travail doit être surveillée de près : ZLIN, ROCA, RAMI, conventionnement...

Lors d'une instance, la direction nous a annoncés que les TCIN auront une AI de 2 à 3% en plus de la NAO au bout de 6 mois.

LA CFDT DEMANDE :

- La reconnaissance du métier et des filières.
- La gestion équilibrée des effectifs et des projets.
- La vigilance sur la charge de travail pour éviter toute dévalorisation ou surcharge.



RÉINTERNALISATION ET OPTIMISATION

La CFDT prône une gestion équilibrée pour l'avenir

L'objectif d'intervenant 2030 est l'harmonisation et la simplification des processus, une définition claire des activités des intervenants, la recherche de l'efficacité opérationnelle et de l'optimisation du plan de charge.

- L'entreprise veut réinternaliser 10% des activités d'ici 3 ans.
- La dépose du cuivre sera faite par le sous-traitant.
- L'entreprise prévoit une baisse d'activité de 15% sur 3 ans et -7% d'effectifs.

Pour la CFDT, la solution passe par la réinternalisation de certaines activités sous-traitées.

Pour la CFDT la problématique est la poly-compétence et la spécialisation, les équipes doivent quand même être formées sur tous les territoires car on ne peut pas perdre des compétences sur un territoire avec seulement un critère de baisse d'activité.



FSM : UN OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT OU DE CONTRÔLE ?

La CFDT veille à la protection des salariés

Mise en place de l'outil FSM, le but est l'accompagnement du parcours de l'intervenant et la géolocalisation non permanente à des moments clés de l'intervention. La CFDT demande l'application de l'accord sur les expérimentations et la suspension du projet.

Le Field Service Management (FSM) désigne les méthodes de gestion des services sur le terrain. Ce concept concerne la coordination des collaborateurs sur le terrain et l'optimisation des ressources matérielles dans le cadre d'opérations réalisées en situation de mobilité, comme des interventions. Une demande d'expertise et de suspension du projet a été demandé au CSEC.

La CFDT sera vigilante si FSM est mis en œuvre, afin d'éviter que cet outil ne soit pas utilisé à des fins disciplinaires ou discriminantes.



INTERVENTIONS SIMPLIFIÉES OU NOUVELLES DIFFICULTÉS ?

Ce que ces changements impliquent.

Nouveau routeur ALL4WAN

L'introduction de routeurs banalisés, plug and play, doit permettre de réduire le temps d'installation. Cela évite aussi de surcharger la hot line, qui est souvent un goulet d'étranglement. Cependant, la **CFDT** reste vigilante : ces innovations ne doivent pas se faire au détriment de la pratique, de la formation, ou de la reconnaissance du métier. La réussite de 2000 productions avec le POC (proof of concept) montre que cette solution peut être efficace, mais il faut continuer à former et accompagner les techniciens.

Point de vigilance sur la pratique des techniciens

Pour la **CFDT**, cette nouvelle technologie ne met pas suffisamment en lumière la valeur ajoutée du technicien. Bien que les taux de réussite soient élevés, il existe des situations où tout ne se passe pas bien. La réduction de la pratique pourrait entraîner une perte de connaissances et de compétences, ce qui pose question pour la qualité et la sécurité des interventions. La **CFDT** revendique que cette efficacité ne se fasse pas au détriment de la reconnaissance du métier, ni de la formation continue. La deuxième phase d'intégration des TPTX doit aussi respecter ces principes, pour que chaque technicien puisse continuer à évoluer dans ses compétences.

Impact sur la planification et les véhicules

Les travaux liés à cette évolution font partie des TPTX et MTX. Si une intervention dure plus longtemps, cela pourrait décaler la planification et augmenter le nombre d'interventions, avec plus de kilomètres parcourus, ce qui accroît la fatigue des équipes.

Par ailleurs, suite aux Jeux Olympiques, une centaine de PIRL ont été redistribués dans les UCI. Cela soulève la question de l'adaptation des véhicules pour accueillir ces plateformes individuelles, qui devront être équipés de plus grands volumes pour répondre aux nouvelles exigences.



CPEP 90 : REVALORISATION OBTENUE GRÂCE À LA CFDT

Le CPEP fait référence à l'indemnité « Centre Principaux d'Exploitation » pour les salariés avec une contrainte liée aux cycles de travail en continu (24h/24, 7j/7).

La CFDT participe activement aux discussions du domaine technique.

Dernier exemple : indemnité spéciale mensuelle CPEP 90, revalorisée à 320 €.

À LIRE ÉGALEMENT :



Toutes nos actus, réseaux, contacts et l'adhésion sont à l'intérieur de ce QR code !

